L'ajournement

Un député de l'opposition, le représentant de Regina-Est (M. de Jong), a dit qu'il serait peut-être opportun que certains députés étudient objectivement toute la question de l'isolation. Comme nous le savons tous, les conditions climatiques et l'architecture diffèrent d'un bout à l'autre du pays. La Chambre pourrait peut-être profiter de l'apport des députés de diverses régions en vue de décider s'il y aurait lieu de fusionner ce programme avec un autre qui relève de la SCHL et s'il serait utile d'adopter une politique énergétique qui permettait d'accroître les recettes de l'État dont une partie pourrait alors servir à rendre le programme plus universel.

Je voudrais remercier le député d'avoir soulevé la question à la Chambre. Elle est fort pertinente à un moment où les problèmes énergétiques préoccupent considérablement la population. Je compte sur le député et ses collègues pour continuer à débattre la question à la Chambre.

• (2210)

LE COMMERCE INTERNATIONAL—LA PROMOTION DES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai posé ma question au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), le 24 octobre dernier, je pensais qu'à l'heure actuel, tous les gouvernements favorisaient activement les exportations. C'est peu surprenant dans un monde où des obstacles tarifaires et non tarifaires moindres offrent plus de débouchés. Le Canada compte davantage sur le commerce que la plupart des autres pays pour assurer sa prospérité et, comme il est à l'écard des grands blocs commerciaux, il ressent d'autant plus les effets de la concurrence.

Jusqu'ici nous avons recherché de nouveaux marchés à l'échelle mondiale. Néanmoins, à cause de facteurs géographiques et financiers, près des trois quarts de nos échanges qui sont, en grande partie, des transferts entre compagnies, se font actuellement avec le même pays, les États-Unis. Cela limite d'autant plus nos possibilités d'exportation. Le ministre d'État a récemment déploré, à deux reprises, les restrictions imposées par les sociétés mères pour les exportations de leurs filiales canadiennes. Néanmoins, le ministre n'a pas dit ce qu'il comptait faire.

Toujours à propos des États-Unis, le ministre a annoncé, il y a quelques mois, que le Canada n'avait pas réussi à trouver de nouveaux marchés outre-mer. Il nous exhorte à concentrer nos efforts sur les États-Unis. J'exhorte à mon tour le ministre à ne pas abandonner si facilement. Patience et détermination sont essentielles pour trouver de nouveaux marchés. Nos initiatives commerciales en Europe, au Japon et dans le tiers monde ne veulent pas dire nécessairement que nous renonçons à vendre aux États-Unis. Nous pouvons faire plusieurs choses à la fois et les faire très bien si nous avons la détermination voulue.

En plus de la limitation des exportations canadiennes résultant de la mainmise étrangère, d'autres contraintes sont imputables à divers obstacles commerciaux. Pour devenir compétitive sur les marchés internationaux, une industrie a généralement besoin d'une bonne rampe de lancement dans son pays. Diverses politiques provinciales d'achat, de maind'œuvre et d'investissement nous empêchent de créer cette base économique et contribuent à l'inflation. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour réduire ou éliminer ces obstacles à la rationalisation industrielle afin d'accroître, entre autres, notre capacité d'exportation? Et, puisque nous

parlons de relations fédérales-provinciales, qu'entend faire le gouvernement pour favoriser la suppression de chevauchements coûteux entre les deux paliers de gouvernement dans le domaine de la promotion des exportations?

Mon propos sur les obstacles au commerce que nous avons nous-mêmes dressés à l'intérieur du Canada m'amène à dénoncer l'absence dans notre pays d'une stratégie industrielle, conçue par secteur et tenant compte des possibilités d'exportation de chacun, une stratégie qui prévoirait davantage de consultation et de planification parmi le milieu des affaires, les travailleurs et les autorités fédérales et provinciales. Sans cette stratégie, une grande partie des efforts de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de la Société pour l'expansion des exportations demeureront vains, tout comme certaines de nos activités de promotion des exportations.

J'espère que dans sa réponse, le ministre ne se contentera pas de mentionner la conférence économique nationale que le ministre de l'Industrie et du Commerce songe, dit-on, à organiser. Nous n'avons pas besoin de tenir une autre conférence pour constater qu'il faut de toute urgence améliorer les mécanismes de consultation et de planification parmi les principaux protagonistes de l'activité économique au Canada.

Il est d'autant plus nécessaire d'inscrire nos efforts de promotion dans une stratégie industrielle globale que, par suite des récents accords du GATT, notre pays pratiquera d'ici huit ans une politique presque intégrale de libre-échange avec les États-Unis. Si, d'ici là, nous ne réussissons pas à mieux contrôler nos industries et à accroître leur compétitivité à l'étranger, je ne suis pas sûr que nous serons alors en mesure de conserver le peu d'indépendance économique qui nous reste quand nous serons quasiment engagés dans une politique de libre-échange avec les États-Unis.

• (2215)

En soulevant quelques questions fondamentales au sujet de la promotion des exportations, monsieur l'Orateur, je ne tiens surtout pas à négliger les techniques à court terme. Dans un discours récent, le ministre de l'Industrie et du Commerce a exhorté le secteur privé à s'occuper davantage eux-mêmes de trouver de nouveaux marchés d'exportation. D'après la presse canadienne, le ministre aurait ajouté par la suite, et je cite: «Le gouvernement n'interviendra plus en leur nom—notamment au chapitre de l'étude des marchés et des négociations commerciales».

Est-ce là un nouvel énoncé de principe de la part du gouvernement ou bien a-t-on mal rapporté les propos du ministre? Apparemment, en guise d'explication, le ministre d'État chargé du Commerce international a déclaré à la Chambre, le 24 octobre dernier, à la page 549 du hansard, ceci:

Le gouvernement n'a nullement l'intention de cesser de collaborer à la stimulation des échanges commerciaux et de négocier des ententes commerciales, dans la mesure où ses interventions peuvent être de quelque utilité.

Est-ce que cela signifie que le gouvernement considère aujourd'hui certaines anciennes pratiques commerciales comme des activités ne devant pas relever du secteur public? Le cas échéant, quelles activités précises du secteur public le gouvernement espère-t-il voir assumer désormais par le secteur privé? Il serait vain que le gouvernement réprimande les millieus des affaires pour leur supposée faiblesse, alors que le gouvernement lui-même ne fait que confondre l'observateur au sujet de ses intentions.